

Un projet intergénérationnel pour Treillières...



INFOS PRATIQUES

UN PROJET INTERGÉNÉRATIONNEL POUR TREILLIÈRES : MANDAT 2014-2020

Le mot de Magali Lemasson, conseillère municipale déléguée à l'Action sociale

Mis en ligne le 13 novembre 2017

Aujourd'hui, tout va de plus en plus vite et nous prenons de moins en moins le temps de regarder ce qui se passe autour de nous et parfois même, à côté de nous. Pourtant, grâce aux progrès de la médecine, l'espérance de vie dans de bonnes conditions ne cesse de s'allonger et de plus en plus de générations sont appelées à vivre ensemble dans notre société. Quatre à cinq générations vont désormais cohabiter, dans une société qui privilégie avant tout la performance ce qui risque fort, malheureusement, de laisser de côté les aînés en priorité. À Treillières, avec mes collègues élus de la majorité municipale, nous nous sommes interrogés sur ce que nous souhaitons pour notre commune et ses habitants, sur la manière dont nous envisageons le "bien-vivre ensemble" et sur les actions que nous sommes prêts à développer pour y parvenir. Nous sommes déterminés à rendre concrètes nos orientations politiques afin qu'à Treillières, mais aussi au sein du territoire d'Erdre-et-Gesvres, nous oeuvrions collectivement pour le "bien-vivre ensemble". C'est dans cet objectif que j'ai travaillé à la rédaction de ce document qui fixe le cadre général dans lequel nous souhaitons inscrire nos actions, pour les années à venir.

[Téléchargement du projet intergénérationnel pour Treillières : mandat 2014-2020](#)



≡ RETOUR À LA LISTE





Mairie de Treillières

57, rue de la Mairie
44119 Treillières

☎ 02 40 94 64 16

 **CONTACTEZ-NOUS**

Horaires :

Mairie - CCAS - Police municipale

Lundi au vendredi : 8h30 > 12h30 / 14h > 17h30 (fermée le jeudi après-midi).

Urbanisme

Lundi et mardi : 8h30 > 12h30, mercredi et vendredi : 8h30 > 12h30 / 14h > 17h30, jeudi : fermé toute la journée

Permanences samedi matin de 9h à 12h

Etat civil/formalités administratives : tous les samedis, guichet famille : 2 juin, urbanisme : premier samedi du mois.